

A . M . P . I . A .  
ASSOCIATION DES MEMBRES PENSIONNÉS DE LA C . I . A .

Correspondance:  
Case postale 2039  
1211 Genève 2

Genève, février 2007

Mesdames, Messieurs, chers Collègues,

Encore une année de passée ! Pour nous retraités, chacune d'elle file de plus en plus vite. Que 2007 vous apporte son lot de bonnes nouvelles et surtout que votre santé se maintienne au niveau que vous désirez. Ce sont les vœux les plus chaleureux de votre Comité !

**C.I.A.**

Le Grand Conseil a, le 23 juin 2006, enfin adopté son budget 2006 et approuvé une indexation du salaire des fonctionnaires de 0,4% dès le 1<sup>er</sup> juillet 2006. Nos pensions ont été indexées du même taux étant donné que les dispositions légales en vigueur prévoient que les augmentations de nos rentes suivent celles des salaires des actifs.

Dans le cadre de son programme politique, le Conseil d'Etat a, comme vous le savez, décidé la fusion de notre caisse de retraite avec la CEH. Cette importante décision requiert une étude approfondie qui a justifié la création d'un groupe de travail conjoint.

Les travaux ont commencé. Dans une lettre adressée au Conseil d'Etat, le Comité de la CIA a fixé certains principes de base préalables à toute négociation. Ceux-ci visent, bien entendu, à défendre les intérêts de notre caisse et, par voie de conséquence, ceux des retraités.

Au niveau fédéral, s'agissant de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle, d'importantes discussions ont lieu au sujet, notamment, du statut des caisses de pension publiques. A la suite d'un certain nombre de débâcles financières récentes de caisses publiques de prévoyance, des voix se sont élevées pour demander la modification de la réglementation en vigueur. Actuellement, certaines dispositions de l'ordonnance permettent aux caisses de droit public de déroger aux conditions fixées par le Conseil Fédéral pour les caisses de droit privé plus particulièrement en ce qui concerne le taux de couverture.

Sans entrer dans des explications techniques difficiles, il s'agit essentiellement de trouver des solutions permettant de garantir la sécurité du financement des caisses de pension publiques tout en tenant compte de la pérennité de l'Etat. En effet dans un tel cadre, la sécurité du financement ne devrait pas forcément requérir une capitalisation intégrale. Les travaux se poursuivent au niveau fédéral et le directeur de la CIA, M. Claude-Victor COMTE, suit attentivement ce dossier en sa qualité de vice-président de l'Association suisse des Institutions de prévoyance.

## **A.M.P.I.A**

Comme vous le savez, votre Comité a procédé à une enquête auprès des pensionnés de la CIA pour tenter de connaître leurs besoins et préoccupations prioritaires. Des précisions sur les résultats de cette enquête vous seront données lors de notre prochaine Assemblée générale du 8 mars prochain. Sachez déjà que nous avons reçu 2265 réponses, soit un taux de réponse d'environ 23%. Ce qui nous paraît très réjouissant.

Certaines requêtes précises, plus particulièrement la question des tarifs des TPG, pourraient, éventuellement, faire l'objet d'une démarche conjointe dans le cadre de la « Plate-forme des Associations d'ânés de Genève » association à laquelle nous participons. Celle-ci travaille toujours à ses projets qui visent notamment à créer un concept « Habitats Seniors ».

Pour répondre aux besoins et aux intérêts très divers de tous les seniors, la Ville de Genève a imaginé et réalisé la Cité Seniors, située rue Amat 28. Cette cité comprend un espace d'accueil et d'informations, d'échanges et de rencontre, ainsi qu'un lieu de formation à l'informatique.

Votre Comité a tenu 4 séances plénières en 2006, ainsi qu'un certain nombre de réunions pour, entre autre chose, dépouiller vos nombreuses réponses à notre questionnaire.

A la suite de la démission de Mme Catherine ROSSET du Comité de la CIA, votre Comité a proposé au Conseil d'Etat, pour la remplacer, la candidature de M. Werner ZIMMERMANN. Ce dernier a présidé l'Assemblée des délégués. Il connaît bien les rouages de la CIA et sera un excellent représentant de notre Association.

Vous trouverez, en annexe, la liste des théâtres genevois auprès desquels vous pouvez obtenir, sur présentation du récépissé postal du paiement de votre cotisation, des billets à prix réduits. Pour de plus amples informations, nous vous prions de vous adresser à Mme Fanny MOUCHET, route de Frontenex 31, 1207 Genève, téléphone 022 735 3468.

Nous vous remettons en annexe un bulletin de versement qui vous permettra de vous acquitter de votre contribution annuelle au fonctionnement de votre Association, soit : **CHF 10. —** et vous remercions de régler, si possible avant l'Assemblée générale, cette modeste mais indispensable participation.

Afin d'éviter des frais postaux, nous invitons ceux d'entre-vous qui en ont la possibilité de verser leur cotisation par l'intermédiaire de leur compte bancaire ou par virement de leur compte postal.

Dans l'attente du plaisir de vous rencontrer, le 8 mars prochain, nous vous adressons, Mesdames, Messieurs et chers collègues, nos cordiales salutations.

### **Pour le Comité de l'AMPIA**

Béla SZILAGYI  
Vice-président

Catherine ROSSET  
Vice-présidente

Adrien-André BRIOL  
Président